Importations de produits d'origine animale, produits de la pêche et mollusques bivalves vivants

1994/0141(CNS) - 27/02/1995 - Acte final

La décision 95/49/CE du Conseil modifie la décision 94/941/CE en autorisant les Etats membres à maintenir les conditions existantes pour les importations des produits de la pêche, et en particulier le modèle de certificat sanitaire, jusqu'au 30 juin 1995.